



Commune de
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE



Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

2

MODIFICATIONS ZONAGE

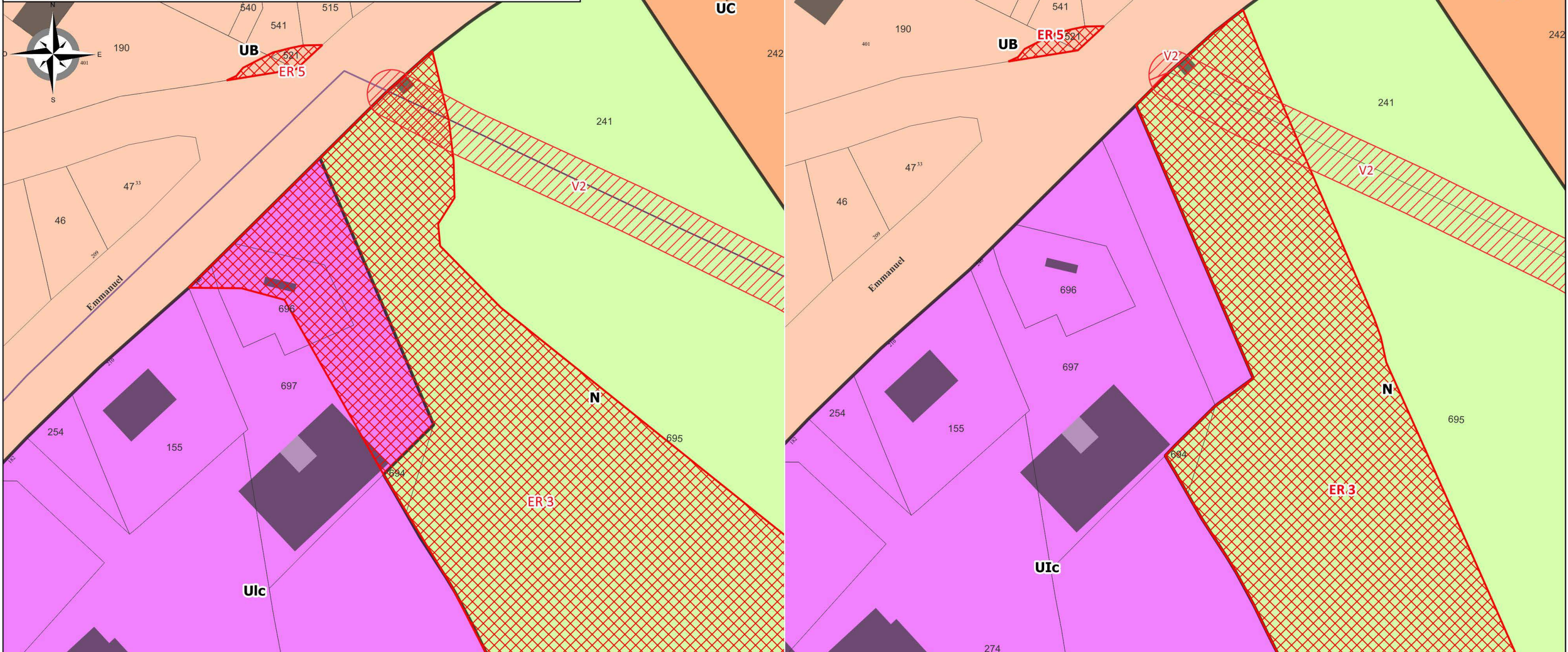


PLU

Approbation le : 23 mars 2017

Révisions et modifications :

- Modification n°1 approuvée le 6 septembre 2018
- Révision allégée n°1 approuvée le 14 mars 2019
- Modification n°2 approuvée le 5 mars 2020
- Modification n°3 approuvée le 8 avril 2021
- Révision allégée n°2 approuvée le XX/XX/XXXX



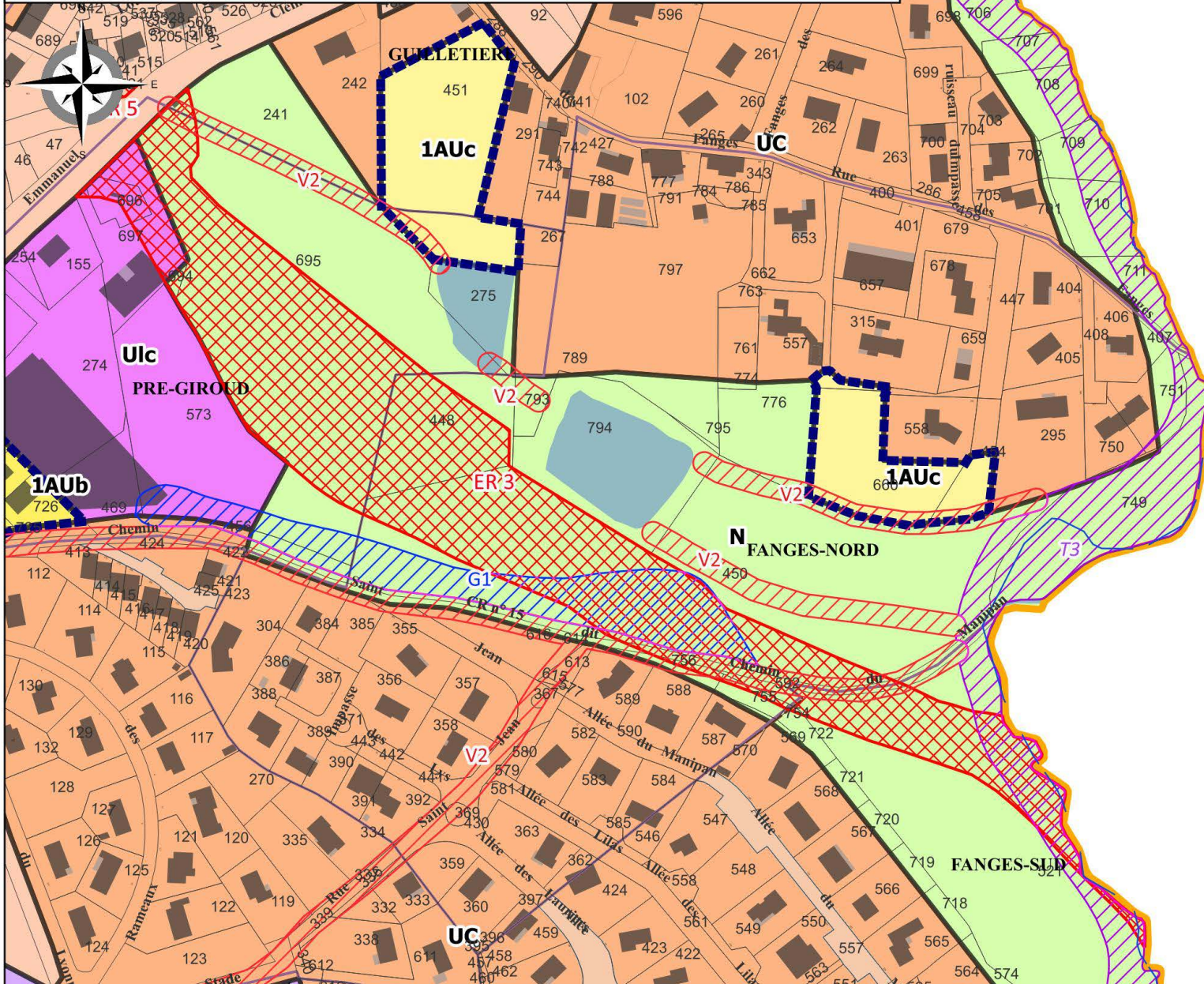
- Prescriptions**

 -  Murs à conserver présentant un intérêt paysager et patrimonial
 -  Emplacement réservé : Aménagement carrefour RD11 et rue du Dr Beaujolin
 -  Emplacement réservé : Création voie de contournement Est entre la RD2 et la RD11
 -  Etude des aléas - Aléa V2
 -  OAP
- Zonage**

 -  UB : Zone urbaine dense mixte
 -  UC : Zone urbaine de moyenne densité à dominante pavillonnaire
 -  UE : Zone urbaine dédiée aux équipements collectifs
 -  UIc : Secteur à vocation active non nuisantes commerciales et de services
 -  1Aub : Aménagement conditionné au respect OAP
 -  N : Zone naturelle

AVANT PROCEDURE

APRES PROCEDURE

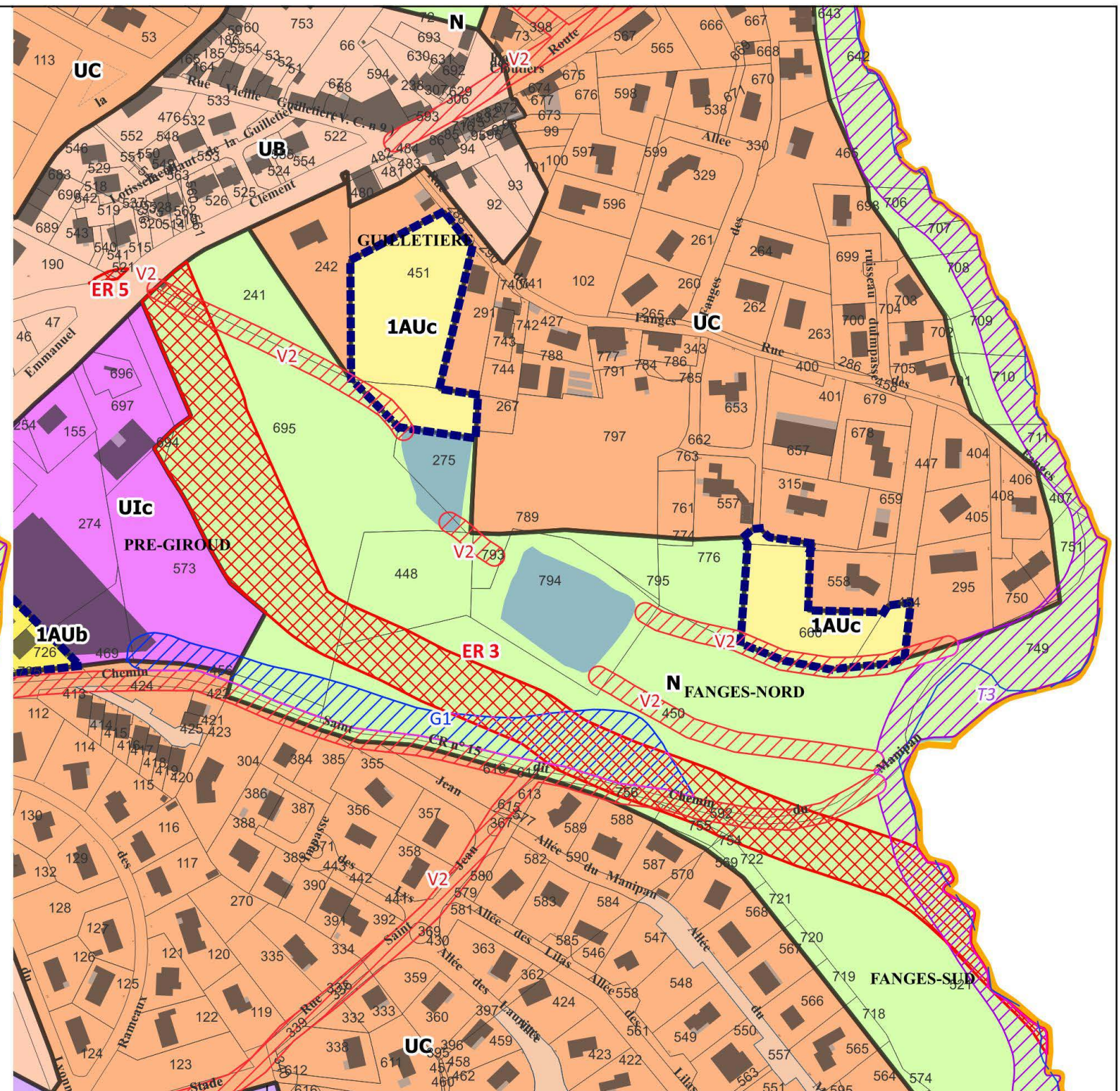


Prescriptions

-  Emplacement réservé 5 : Aménagement carrefour RD11 et rue du Dr Beaujolin
-  Emplacement réservé 3 : Creation voie de contournement Est entre la RD2 et la RD11
-  Etude des aléas - Aléa G1
-  Etude des aléas - Aléa T3
-  Etude des aléas - Aléa V2
-  OAP

Zonage

-  UB : Zone urbaine dense mixte
-  UC : Zone urbaine de moyenne densite a dominante pavillonnaire
-  UE : Zone urbaine dediee aux equipements collectifs
-  UIC : Secteur a vocation active non nuisantes commerciales et de services
-  1AUB : Aménagement conditionne au respect OAP
-  1AUC : Aménagement conditionne au respect OAP
-  N : Zone naturelle



Prescriptions

-  Emplacement réservé 5 : Aménagement carrefour RD11 et rue du Dr Beaujolin
-  Emplacement réservé 3 : Creation voie de contournement Est entre la RD2 et la RD11
-  Etude des aléas - Aléa G1
-  Etude des aléas - Aléa T3
-  Etude des aléas - Aléa V2
-  OAP

Zonage

-  UB : Zone urbaine dense mixte
-  UC : Zone urbaine de moyenne densite a dominante pavillonnaire
-  UE : Zone urbaine dediee aux equipements collectifs
-  UIC : Secteur a vocation active non nuisantes commerciales et de services
-  1AUB : Aménagement conditionne au respect OAP
-  1AUC : Aménagement conditionne au respect OAP
-  N : Zone naturelle